

Politiques du consentement

Retour aux sources

Dr. Nathalie Grandjean
UCLouvain/UNamur

Insistances du consentement

- « La notion de consentement est de plus en plus mobilisée dans nos sociétés contemporaines dans ses mises en discours, ses pratiques et ses enjeux multiples : consentement médical, consentement amoureux, consentement sexuel, consentement familial, consentement religieux, consentement numérique, consentement commercial ou consentement politique, nous sommes sans cesse amené·es à nous demander à qui, à quoi, sous quelles modalités et au prix de quelles conséquences éventuelles nous « consentons », à savoir, en des termes moins ambigus selon la philosophe Geneviève Fraisse, nous donnons notre « accord » »
- Nadja Eggert, Stéphanie Pahud, Camille Roelens, *Consentir. Pour une éthique interdisciplinaire du consentement* (2025, 17)

Pourquoi le consentement?

- Consentement médical, amoureux, sexuel, familial, numérique, commercial ou politique ...
- Crise du consentement?
 - **Pas *en soi* en crise** : il n'a sans doute jamais été aussi discuté que pour le moment
 - **À la fois le révélateur d'un certain nombre de crises** (crise du libéralisme, de la justice sexuelle, de l'esprit humain face au numérique)
 - **À la fois le remède jamais satisfaisant de ces crises**
- Catégorie **transversale** articulant **autonomie individuelle, responsabilité** et légitimité des **interactions sociales**
- ➔ Questions anthropologiques, normatives et épistémologiques : à qui et à quoi consent-on, selon quelles procédures, dans quelles conditions de possibilité, et avec quelles conséquences politiques, sociales et subjectives?

Deux symptômes majeurs

Symptôme d'une crise du libéralisme et du contractualisme, qui signale les inégalités et les vulnérabilités contemporaines

Symptôme du « mal désirer »

Crise du libéralisme et du contractualisme (1)

- Concept saturé de paradoxes et d'ambivalences
 - À la fois adhésion à une proposition extérieure et accord de soi à soi
 - À la fois charnel et psychique, puisqu'il suppose une délibération et une volonté
 - À la fois acceptation et permission
 - Le consentement doit donner des signes, des preuves (verbales ou corporelles) qui seront sujettes à interprétation (« qui ne dit mot consent »)
- ➔ Mise en exergue de la puissance des fictions que sont l'autonomie et de la rationalité de l'individu moderne

Geneviève Fraisse, *Le consentement*, 2007

Crise du libéralisme et du contractualisme (1)

- L'actuelle crise du consentement « n'est pas un symptôme de l'individualisme contemporain ; il a une portée collective » (Fraisie 2007, 87)
 - Le consentement est-il devenu un nouvel indice de la vérité du sujet, une « référence pour l'agir » dans des sociétés de la singularité ?
- Le consentement se présente comme un « acte sans histoire », sans passé et sans futur
 - ➔ Difficulté à reprendre son consentement, càd à l'inscrire dans un trajet personnel et collectif
 - ➔ Le politique doit toujours s'inscrire dans une forme d'historicité

Crise du libéralisme et du contractualisme (2)

– *les femmes*

- Le sexuel est entouré d'une morale spécifique, instruite par la religion, la médecine, la loi, le développement personnel
 - ➔ Division entre le légal et l'illégal, le bien et le mal, le bon et le mauvais, l'altérité et l'égalité
 - ➔ Principes de volonté, d'autonomie et de liberté au cœur du choix moral
- Or historiquement, il y a une négation constante de l'autonomie et de la subjectivation (sexuelle comme citoyenne) des femmes
- Le contrat social est en réalité un *contrat sexuel* (Pateman)
 - ➔ hypocrisie de supposer qu'elles disposent de la même liberté à faire valoir leur autonomie et donc à consentir
- **Manon Garcia, « La conversation des sexes » (2021), Carol Pateman, « Le contrat sexuel » (1988)**

Crise du libéralisme et du contractualisme (3)

– *les vulnérables*

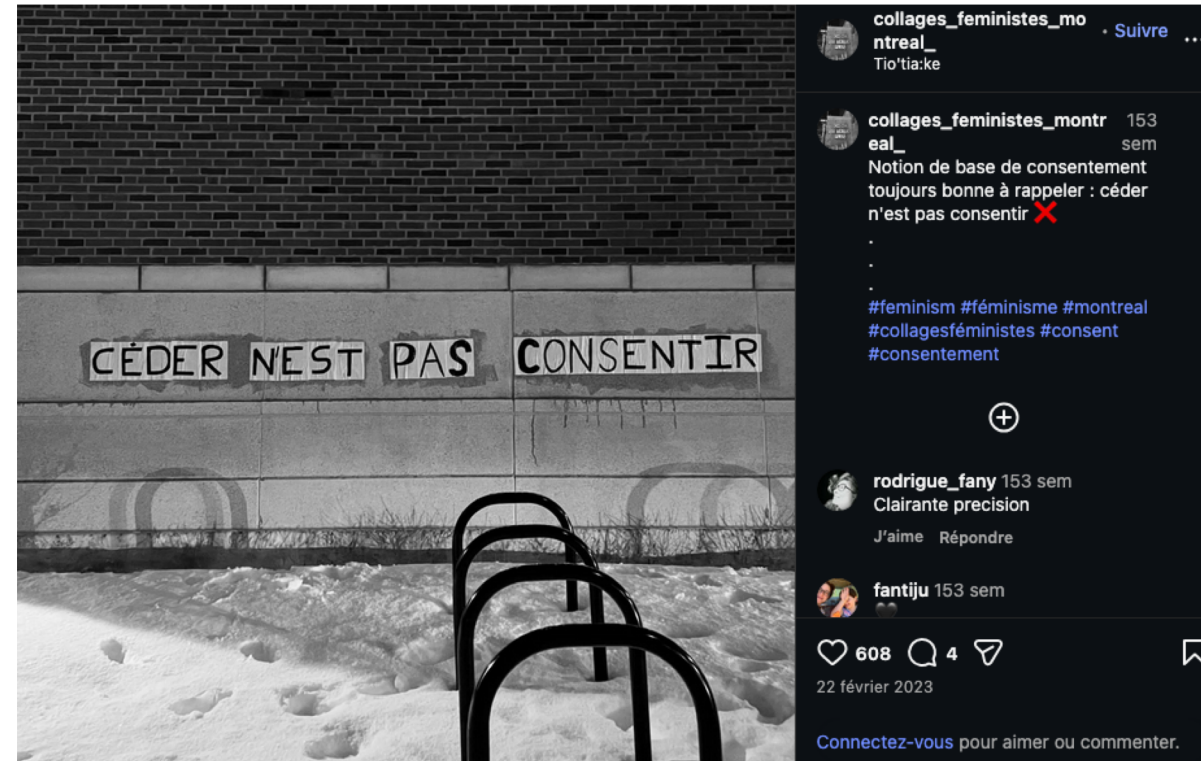
- « Céder n'est pas consentir » (Leguil 2021)
 - Il n'y a pas de consentement éclairé quand il s'agit de désir amoureux/sexuel, le désir reste une énigme pour le sujet
 - L'expérience du consentir comporte toujours un risque, notamment dans les relations de soin
- Le « céder » : expérience traumatique, le sujet cède sur son corps et sur son intégrité subjective (Sinno 2023, Springora 2020)
- Consentement et langage, consentement et écriture
 - « Récit, fiction, témoignage, l'écrit permet de faire advenir une autre langue. La lenteur de l'écriture peut être salvatrice, car le temps pour dire ne va pas sans ce rapport au silence qui s'est imposé une première fois et qui a laissé un être privé de langue » (Leguil, 2021,163)

« Mal désirer »

- **Hypercontractualisme** : toutes les étapes de la sexualité devraient faire l'objet d'une acceptation explicite (Serra 2025)
 - Contrainte à être un sujet totalement transparent, capable de dénoncer n'importe quelle situation, de prévoir son propre désir et de négocier le sexe, comme s'il s'agissait d'un contrat
 - Confusion entre consentement, désir et plaisir
 - « Zones grises » du consentement sexuel
 - Le consentement ne permet pas aux institutions politiques d'établir une distinction entre « bonne sexualité » et « mauvaise sexualité » - la vie sexuelle ne pourra jamais se rabattre dans la vie morale
 - Ambivalence : formuler des principes normatifs clairs sans pour autant retomber dans une logique de normalisation
- ➔ **Une critique politique de la sexualité hors de toute moralisation est-elle possible?**

« Mal désirer »

- Le mouvement #MeToo :
consentement au cœur des débats sur la frontière entre le licite et l'illicite, entre les relations sexuelles et les agressions
➔ Demande des mouvements féministes pour **plus de consentement (actif, volontaire)**
- Certaines théoriciennes affirment qu'il est « un **outil juridiquement inadéquat** pour parvenir à l'égalité des sexes dans un contexte inégalitaire, malgré les tentatives créatrices pour le réhabiliter » (Mc Kinnon 2023, 76)



Contractualisme

- Situer l'origine théorique de la société comme un contrat originaire entre les hommes, par lequel ceux-ci acceptent une limitation de leur liberté en échange de lois garantissant la perpétuation du corps social
- Ce qui va fonder *a priori* l'état civil, c'est un contrat passé entre les individus, qui permet de fonder la souveraineté. Par ce contrat, chacun transfère tous ses droits naturels, à l'exception des droits inaliénables, à une « personne » qui est appelée le Souverain, dépositaire de l'État, ou « Léviathan »
- Chacun devient alors « sujet » de ce Souverain, en devenant aussi « auteur » de tous les actes du souverain. Par ce contrat, la multitude des individus est ramenée à l'unité du souverain

Théories contractualistes

Les théories contractualistes fondent la conception moderne de l'état et du politique

Tableau comparatif des théories du contrat social

	Conception de l'état de nature	Logique dans laquelle s'inscrit le pacte	Valeurs fondamentales, prioritaires
selon Hobbes <i>(Léviathan)</i>	<i>guerre de tous contre tous</i>	sécuritaire (rompre avec l'état de nature)	la <i>sécurité</i> , la <i>vie</i> , de chacun.
selon Locke (<i>Second Traité du gouvernement civil</i>)	chacun jouit de <i>droits naturels</i> (liberté et propriété privée)	libérale (garantir l'état de nature)	la <i>liberté</i> et la <i>propriété privée</i>
selon Rousseau (<i>Du contrat social</i>)	l'homme n'est ni bon ni mauvais	démocrate (rompre avec l'état de nature : le peuple est souverain)	<i>l'intérêt général</i>

Le problème de départ : comment un individu libre peut-il être soumis à un pouvoir ?

- Le contractualisme anglais part d'une question qui rompt avec les conceptions politiques antérieures :
 - Si les êtres humains sont naturellement libres et égaux, pourquoi certains ont-ils le droit de commander et d'autres l'obligation d'obéir?
- Chez Hobbes comme chez Locke, la réponse passe par une forme de consentement. Le pouvoir politique n'est pas légitime simplement parce qu'il existe, parce qu'il est ancien ou parce qu'il est exercé par un roi.
- Il doit pouvoir être rapporté à l'accord de ceux qui sont soumis à ce pouvoir. La théorie du consentement devient ainsi une manière de répondre à la question de l'obligation politique.

Deux visions

- **Hobbes** affirme que le droit du souverain dérive originellement du consentement de ceux qui sont gouvernés.
- Cependant, le consentement ne signifie pas que les individus vont ensuite participer continuellement aux décisions politiques.
- Le consentement est essentiellement un acte d'autorisation : « Je vous autorise à agir en mon nom. »

➔ pouvoir souverain très étendu !

Le consentement, qui devait permettre de préserver la liberté, peut **conduire à instituer un pouvoir extrêmement puissant**

- **Locke** formule très clairement le principe : aucun individu ne peut être soumis au pouvoir politique d'un autre sans son propre consentement.
- Mais Locke ajoute : les individus ne donnent pas tout leur pouvoir au gouvernement. Celui-ci reste limité par la finalité pour laquelle il a été institué et par la loi naturelle. Le pouvoir politique n'est donc pas absolu.
- Chez Locke, **le consentement sert donc non seulement à expliquer l'origine du pouvoir, mais aussi à en limiter l'étendue.**

Qui peut choisir de consentir?

- C'est précisément à ce moment que les difficultés apparaissent: si le pouvoir politique est légitime parce que les individus y ont consenti, il faut pouvoir établir que ce consentement existe réellement.
- Or, dans les sociétés historiques, personne ne signe de contrat politique en naissant. Nous naissons dans un État déjà constitué, avec ses institutions, ses lois et ses obligations. Nous sommes donc soumis à une autorité politique sans avoir explicitement choisi de l'être.
- Le problème est particulièrement important pour Locke, car il doit expliquer comment une personne peut être considérée comme ayant consenti à un gouvernement auquel elle n'a jamais donné son accord explicite.

Consentement tacite

- Locke introduit alors la notion de **consentement tacite**. Une personne qui réside dans un pays, qui bénéficie de ses institutions ou qui utilise ses infrastructures pourrait, selon cette conception, être considérée comme ayant implicitement accepté l'autorité politique qui s'exerce sur elle.
- Mais cela pose immédiatement un problème : utiliser une institution ou bénéficier d'un service signifie-t-il réellement consentir au pouvoir politique ? Le fait de vivre dans un pays signifie-t-il que j'ai volontairement accepté son gouvernement ?
- La difficulté vient du fait qu'un **consentement véritable semble normalement supposer une intention de consentir**. Or, beaucoup de comportements interprétés comme du « consentement tacite » peuvent être accomplis sans que la personne ait jamais voulu manifester une telle acceptation.

David Hume, « Of the Original Contract »

- Son objection : les sociétés historiques ne ressemblent guère à des associations volontaires fondées sur un contrat. Les individus naissent dans une société, y vivent et en utilisent les institutions sans avoir choisi d'y entrer. Le fait de rester dans un pays ne constitue pas nécessairement un consentement libre à son gouvernement.
- Hume met ainsi en évidence une distinction essentielle : **ne pas refuser quelque chose n'équivaut pas nécessairement à y consentir**. Si je reste dans mon pays parce que je n'ai pas les moyens de partir, mon comportement peut difficilement être interprété comme l'expression d'une volonté libre d'accepter son système politique.
- La théorie du consentement tacite rencontre donc une difficulté fondamentale : **pour que le consentement soit véritablement fondateur de l'autorité, il faudrait que les individus disposent d'une possibilité réelle de dire non**.

Peut-on refuser de consentir à l'autorité politique ?

- Supposons qu'un État affirme que chacun est libre de ne pas consentir à son pouvoir. Si le seul moyen de ne pas consentir consiste à quitter son territoire, abandonner ses biens, son emploi, ses relations sociales ou sa famille, le refus est juridiquement possible mais peut être pratiquement extrêmement coûteux.
- On peut alors se demander si le choix est encore suffisamment libre pour être qualifié de consentement. C'est l'une des objections importantes adressées aux théories du consentement tacite : un acte ne peut être interprété comme un consentement que si la personne sait qu'elle est en train de consentir et dispose d'une possibilité raisonnable de refuser.

Peut-on refuser de consentir à l'autorité politique ?

- Une autre difficulté apparaît lorsque l'on passe de l'individu à la collectivité. Supposons que le consentement de tous soit nécessaire pour établir l'autorité politique. Il faudrait alors obtenir l'accord de chaque individu. Mais dans une société composée de millions de personnes, comment prendre une décision collective si chacun doit donner son accord ?
- Si l'on remplace alors l'unanimité par le consentement de la majorité, un nouveau problème apparaît : les membres de la minorité n'ont pas consenti à la décision. Pourtant, ils devront eux aussi respecter la loi.
- Le contractualisme rencontre ainsi une tension entre deux exigences : d'un côté, respecter l'autonomie de chaque individu ; de l'autre, rendre possible une décision collective qui s'impose à tous.
- Chez Locke, cette difficulté conduit à distinguer le consentement initial qui permet de constituer la société politique et le principe de majorité qui permet ensuite à cette société de prendre des décisions collectives.

Contradiction première du consentement

- Le contrat semble présupposer la liberté qu'il cherche précisément à expliquer. Pour pouvoir consentir à un contrat, il faut déjà être considéré comme un individu libre, autonome et capable de disposer de lui-même.
- Le contrat ne peut donc pas être entièrement à l'origine de notre liberté : il doit partir d'individus qui disposent déjà d'une capacité à consentir et à s'engager.
- C'est le cas chez Locke : les individus sont libres et disposent de droits avant la constitution de la société politique. Le contrat ne crée donc pas ces droits ; il sert plutôt à organiser collectivement leur protection.
- **Si le consentement fonde la légitimité politique, sur quoi repose la capacité même des individus à consentir ?**

Coda

- Le contractualisme anglais a fait naître une conception majeure de la philosophie politique. La légitimité du pouvoir n'est plus simplement rapportée à une tradition, à une hiérarchie naturelle ou à une finalité objective du gouvernement ; elle est pensée à partir de la liberté des individus et de leur capacité à accepter ou à refuser l'autorité.
- Mais cette solution fait immédiatement surgir ses propres difficultés. Avons-nous réellement consenti ? Le consentement tacite est-il un véritable consentement ? Peut-on refuser réellement l'autorité politique ? Comment une majorité peut-elle obliger ceux qui n'ont pas consenti ? Et surtout, si le consentement suppose déjà des individus libres et autonomes, peut-il vraiment constituer le fondement ultime de la légitimité politique ?